RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01001
Numéro SIREN : 839 268 422
Nom ou dénomination : AB TRANSPORT SERVICE

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2023 sous le numéro de dépôt 16183

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)
cerfa N°15948*05

Désignation de l'entreprise	SASU AB TRANSPORT SERVICE — Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	24 ALLEE DES CEDRES 77400 LAGNY-SUR-MARNE
SIRET	8 3 9 2 6 8 4 2 2 0 0 0 1 2
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12 — Durée de l'exercice précédent * 12

REÇU LE 20 DEC. 2023 — GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX — N° de Répertoire :

Exercice N clos le 31/12/2022

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	28 542	030 13 901	14 641
	Immobilisations financières* (1)		040	2 000	042	2 000
	Total I (5)		044	30 542	048 13 901	16 641
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	5 139	070	5 139
		Autres* (3)	072	2 352	074	2 352
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	30 870	086	30 870
	Charges constatées d'avance*		092		094	
	Total II		096	38 362	098	38 362
	Total général (I + II)		110	68 903	112 13 901	55 003

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 500
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	150
	Report à nouveau	134	19 246
	Résultat de l'exercice	136	3 329
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	24 225
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	8 640
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	2 526
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 12 272)	172	19 611
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	30 777
	Total général (I + II + III)	180	55 003

REÇU LE 30 NOV. 2023 — GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX — N° de Répertoire :

REÇU LE 20 DEC. 2023 — GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX — N° de Répertoire :

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

AB

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

Copyright Groupe ISA (2023) IBACOMPTA

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU AB TRANSPORT SERVICE — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31/12/2022

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	biens		dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		services *			217		218	64 211
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	2
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	64 213
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises)*						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	32 697
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *	243	306)			244	503
	Rémunérations du personnel*						250	17 047
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	4 070
	Dotations aux amortissements*						254	5 708
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	1
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)						264	60 027
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	4 186
Produits financiers (III)	280			**Charges financières (V)**			294	122
Produits exceptionnels (IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347					300	125
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306	610
2- BÉNÉFICES OU PERTES :	**Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)**						310	3 329

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 3 329 — 314

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316	
Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						318	
Provisions non déductibles*						322	
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)						324	610
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	125
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986		ZFU -TE *(44, octies A)*	987		342	
Reprise d'entreprises en difficulté *(44 septies)*	981		JEI *(44, sexies A)*	989			
ZRD *(44 terdecies)*	127		ZRR *(44, quindecies)*	138			
Bassins d'emploi à redynamiser *(44 duodecies)*	991		Investissements outre-mer	344			
ZFANG *(44 quaterdecies)*	345						
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
Dont divers — Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	
Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648			
Dont divers — Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641			
Dont divers — Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	4 064	354	
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
Déficits — Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	4 064	372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SASU AB TRANSPORT SERVICE — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements., aménagements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460 : 28 542	462	464	466 : 28 542	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480 : 2 000	482	484	486 : 2 000	
TOTAL		490 : 30 542	492	494	496 : 30 542	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550 : 8 192	552 : 5 708	554	556 : 13 901
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570 : 8 192	572 : 5 708	574	576 : 13 901

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590	583		594	595
TOTAL				596	585		597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU AB TRANSPORT SERVICE

Néant ☐*

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	sur comptes clients	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres Immob. incorp	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	6 269
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	5 004
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

SASU AB TRANSPORT SERVICE

SASU au capital de 1 500,00 euros
Siège social : 24 ALLEE DES CEDRES 77400 LAGNY-SUR-MARNE
RCS n°839268422- RCS MEAUX

REÇU LE
- 6 NOV. 2023
GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE MEAUX
N° de Répertoire :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL DU 30 JUIN 2023

L'actionnaire de la SAS AB TRANSPORT SERVICE s'est réuni en assemblée générale ordinaire à 29 avenue de la République 77400 LAGNY SUR MARNE le 30 juin 2023 à 18 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Monsieur BOUZARARI Adel

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- Monsieur BOUZARARI Adel propriétaire de 100 parts

Soit au total 1 actionnaire présent, totalisant 100 Actions sur les 100 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :
- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2022
- Affectation du résultat.
- Renouvellement des fonctions de la Présidence
- Ratification de la rémunération des dirigeants

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.
La discussion est ouverte.
Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2022

L'assemblée générale approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 3 329.43 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code

Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du résultat bénéficiaire de 3 329.43 Euros et du report à nouveau créditeur de 19 245.64, formant un résultat affectable de 22 575.28 Euros.

L'assemblé générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau créditeur pour 22 575.28 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'actionnaire unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours des trois précédents exercices.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Décision N° 3 - Renouvellement des fonctions de la Présidence

L'Assemblée Générale reconduit, pour une nouvelle période d'UNE ANNEE, les fonctions du Président Monsieur BOUZARARI Adel étant entendu que sa mission viendra à expiration avec l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023.

Résolution N°4 – Ratification de la rémunération des dirigeants

Les actionnaires approuvent les rémunérations versées au titre de l'exercice et composées comme suit :

- Monsieur BOUZARARI Adel occupant le poste de Président, la rémunération 2022 perçue durant l'exercice de ses fonctions est de 9 488.00 euros brut.

Résolution N°5 – Fixation de la rémunération des dirigeants

L'assemblée générale décide que Monsieur BOUZARARI Adel percevra une rémunération à compter du 01/01/2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 19 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence et tous les actionnaires présents.

Fait à LAGNY SUR MARNE , le 30 juin 2023

Signatures des actionnaires :

